



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES
DE DAKAR
BP 5077 - Tél +221 33 865 10 08 - Télécopie +221 33 825 42 83
<http://www.eismv.refer.sn>

Département Communication
Centre d'Information et de Documentation
Bulletin veille N°160 – Grippe aviaire

04 décembre 2008

27/11/2008

Gabon : Les partenaires internationaux évaluent la vulnérabilité à la grippe aviaire

Une mission conjointe de la Banque mondiale, de l'Union européenne (UE), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) va évaluer durant quinze jours la vulnérabilité du pays à la grippe aviaire et l'opérationnalité des systèmes de prévention et de circonscription du virus. Cette mission intervient après la tenue le 15 octobre dernier à Douala d'un atelier sous-régional de prévention contre la grippe aviaire suite à la détection de plusieurs foyers d'infection sur le continent.

Les capacités opérationnelles du Gabon à prévenir et à gérer une épidémie de grippe aviaire vont faire l'objet d'une mission d'évaluation initiée par les partenaires internationaux et les bailleurs de fonds des projets de lutte contre ce virus.

Une délégation conjointe de la Banque mondiale, de l'Union européenne (UE), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est sur le sol gabonais pour quinze jours dans le cadre de cette évaluation nationale.

A l'ouverture de leurs missions les experts internationaux ont d'abord rencontré le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement rural, Paul Biyoghe Mba.

«Nous sommes ici pour une mission de quinze jours sur le terrain, pour faire une évaluation



© D.R.

rapide de l'état de préparation et de prévention aux infections par le virus H5N1 de la grippe aviaire, et aussi des capacités de riposte du pays», a expliqué le chef de la mission du Programme nationale d'action intégrée (PNAI) contre la grippe aviaire, le docteur Lan Maï.

«C'est une visite de quatre organismes, la FAO, l'OMS, l'UE et l'Union africaine (UA) en

partenariat avec la Banque mondiale. C'est une mission conjointe qui fait participer des experts en santé animale, en santé humaine, en communication et un analyste financier pour chiffrer les grandes activités que nous allons proposer en fonction des résultats de notre évaluation», a précisé la chef de mission.

Sollicitée par le gouvernement gabonais pour la maintenance et le renforcement du plan national de lutte contre la grippe aviaire, cette délégation devrait se rendre dans plusieurs structures agricoles du Gabon, notamment au nord du pays pour y établir une évaluation réelle de la grippe aviaire au Gabon.

L'Etat d'urgence avait été décrété en octobre dernier dans la sous-région d'Afrique centrale suite à la découverte de plusieurs foyers d'infection de la grippe aviaire en Egypte, au Togo ou au Nigéria.

Les pays membre de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale s'étaient réunis le 15 octobre dernier dans la capitale économique camerounaise de Douala pour préparer un plan de prévention contre cette épidémie, dont l'Afrique centrale n'est pas épargnée puisque que la plupart de ces pays reçoivent des oiseaux migrateurs susceptibles de porter le virus H5N1.

Le précédent ministre de l'Agriculture avait signé le 24 juillet dernier avec le coordonnateur sous régional du FAO un accord pour la mise en place d'un ensemble de mesures de prévention, de détection et de circonscription de la grippe aviaire au Gabon, évalué à près de 88,7 millions de francs CFA.

Le plan prévu par cet accord concernait essentiellement le renforcement des capacités des services vétérinaires ; la formation des ressources humaines ; les activités de surveillance épidémiologiques ; les diagnostics de laboratoires. Ce plan vise également à pallier l'inadéquation de la réglementation zoo sanitaire et vétérinaire en vigueur au Gabon

http://www.gabonco.com/show_article.php?IDActu=11214

27/11/2008

Grippe aviaire : les oiseaux migrateurs disculpés

Les experts de la FAO affirment désormais que les oiseaux migrateurs ne seraient pas la cause privilégiée de propagation de l'influenza aviaire à travers le monde.

Depuis 3 ans, la FNC maintient une veille quotidienne sur l'Influenza aviaire au niveau international.

Grâce à cette veille, nous sommes heureux de constater que les convictions évoluent, à la lumière des nouvelles données scientifiques.

Selon l'analyse par la FAO de près de 350 000 prélèvements sur des oiseaux sauvages partout dans le monde, la migration de ces oiseaux ne serait pas la cause privilégiée de la propagation de l'influenza aviaire, mais plutôt le commerce international des volailles.

« Les oiseaux migrateurs ne sont pas la cause principale de diffusion du virus », disent-ils.

« Une cartographie des foyers d'influenza aviaire au cours du temps, montre que ces foyers suivent des routes de commerce de volailles, beaucoup plus que des flux d'oiseaux migrateurs ».

L'article qui reprend ces déclarations termine en soulignant que « les medias devraient jouer un rôle responsable dans la diffusion d'informations fondées sur des données objectives et scientifiques ». Dont acte !

Dans l'attente, souhaitons que de telles informations parviennent à nos responsables sanitaires et politiques français et européens, afin que la pression sur le contrôle sanitaire des appelants soit très rapidement jugée inutile !

La FNC a transmis l'information aux Associations spécialisées ainsi qu'aux Administrations concernées

http://www.newspress.fr/communiqu_e_209565_2614.aspx

28/11/2008

Inde: Alerte à la grippe aviaire dans le nord-est

Les autorités de l'Etat d'Assam, dans le nord-est de l'Inde, ont ordonné l'abattage de milliers de poulets et de canards à la suite d'une nouvelle épidémie de grippe aviaire. "Nous avons été informés que les échantillons envoyés aux laboratoires de Bhopal et de Pune ont été déclarés positifs. Nous avons donc ordonné l'abattage dans cette zone, qui débutera aujourd'hui", a déclaré vendredi R.C. Jain, haut responsable du gouvernement de l'Etat. Plus de 30 000 poulets et canards seront abattus dans les trois prochains jours.

http://www.lejdd.fr/cm/scanner/international/200848/inde-alerte-a-la-grippe-aviaire-dans-le-nord-est_168545.html?popup

29/11/2008

1 200 poulets dans les chambres de la maison

Jusqu'à ce que les gendarmes le découvrent mardi, un homme élevait 1 200 poulets dans sa maison près de Merdrignac. 70 au mètre carré !

500 dans un cellier, près de la chambre. 200 dans une chambre au rez-de-chaussée. 500 dans l'ancienne chambre de son fils, à l'étage. Le compte y est : 1 200 poulets vivaient au chaud dans la maison de cet homme d'une cinquantaine d'années.

Quand les gendarmes sont venus le voir, mardi, pour une autre affaire, ils n'en croyaient pas leurs yeux. L'élevage clandestin, dont les âges variaient de 15 jours à plusieurs mois, vivait dans une grande proximité avec son propriétaire.

Poulets « fermiers »

« Quand on poussait la porte de cette chambre, il fallait pousser aussi la couche de fientes qui couvrait le sol. Sans parler de l'odeur », rapporte un témoin.

L'homme prévoyait de livrer ses poulets, qu'il qualifie de « **fermiers** », en fin d'année, à des particuliers, ainsi qu'à... des comités d'entreprise. Il a expliqué que, le dernier mois, les poulets vivaient dehors. Pour les tuer, il reprenait des méthodes d'autrefois : une échelle posée à l'horizontale sur laquelle il alignait les animaux. Les viscères nourrissaient les canards. Pour régler la question de la mortalité, il brûlait le tout dans la cour ou les donnait à manger aux chiens.

Devant cette situation, les gendarmes appellent la direction des services vétérinaires (DSV). Qui découvrent immédiatement plusieurs infractions. Il n'est pas question de maltraitance, mais de santé publique et de réglementation.

« Il y avait là 70 poulets au mètre carré. Alors que la loi n'en autorise pas plus de 25, même dans les poulaillers industriels !, s'étonne Jean-Charles Quintard, directeur des services vétérinaires des Côtes-d'Armor. Il y a un risque pour la santé publique. On a le droit d'élever des poulets chez soi, pas de les abattre s'il ne s'agit pas de la consommation familiale ».

L'éleveur devra déclarer son élevage à la DSV : c'est obligatoire au-delà de 250 têtes depuis

l'épidémie de grippe aviaire. Il devra aussi construire un bâtiment aux normes et contacter un abattoir.

http://www.ouest-france.fr/actu/actuDet_-1-200-poulets-dans-les-chambres-de-la-maison-8619-757197_actu.Htm

01/12/2008

Luxembourg

Communiqué

Évolution de la situation en matière de grippe aviaire - État des connaissances au 1.12.2008

Dans le cadre de la surveillance systématique de la situation en matière de grippe aviaire et au vu de la saison des migrations des oiseaux qui dure en principe jusque début décembre, les autorités luxembourgeoises continuent à procéder à des analyses sur des oiseaux morts, des volailles vivantes et des oiseaux de parcs ornithologiques.

Actuellement, on peut constater que la situation est très calme. Ainsi, seuls six cadavres d'oiseaux ont été trouvés et présentés à des fins de prélèvement pour effectuer des tests, et tous se sont révélés être négatifs. Le Luxembourg reste donc toujours indemne de la grippe aviaire, aucun cas n'y ayant été diagnostiqué jusqu'à présent.

Dans le cadre des mesures de surveillance régulière, il est rappelé qu'il est important, en cas de découverte d'un cadavre d'oiseau, de le signaler à l'Administration des services de secours au numéro de téléphone 112, qui transmettra les cas suspects pour analyse au Laboratoire national de médecine vétérinaire.

Pour des raisons de prévention, les autorités recommandent d'éviter tout contact avec des oiseaux aquatiques sauvages, morts ou vivants, et avec leurs excréments.

Les règles élémentaires d'hygiène et de précaution restent d'application.

L'Administration des services vétérinaires reste à votre entière disposition pour tout renseignement supplémentaire aux numéros de téléphone 247-82539 et 247-83533.

(communiqué par le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural
http://www.gouvernement.lu/salle_presse/communiques/2008/12-decembre/01-grippe-aviaire/

03/12/2008

Officiel: le Vietnam face à un risque élevé de contamination humaine de la grippe aviaire

HANOI, 3 décembre (Xinhua) -- Un responsable médical vietnamien a déclaré mercredi que la grippe aviaire est réapparue au Vietnam en apportant les hauts risques de contamination humaine de cette maladie, a rapporté l'agence de presse vietnamienne.

Les nouveaux cas ont été signalés dans des élevages de volailles de la province australe de Ca Mau et de la province centrale de Nghe An. Cependant, aucun cas d'infection humaine n'a été détecté jusqu'à présent, a annoncé Nguyen Huy Nga, chef du département de la médecine préventive et de l'environnement lors d'une réunion mercredi à Hanoi.

"Néanmoins, dû aux conditions climatiques propices et au développement imprévisible de l'épidémie dans les élevages, le risque de contamination humaine est élevée", a mis en garde l'officiel.

Depuis le début de l'année cinq personnes sont mortes de la grippe aviaire au Vietnam. Le cas d'infection le plus récent était en mars.

Le ministère vietnamien de la Santé travaille avec les organisations gouvernementales et les institutions nationales concernées pour surveiller le développement de la maladie, notamment dans les localités touchées et celles qui ont déjà connu de la propagation épidémique, a assuré l'agence de presse.

http://www.french.xinhuanet.com/french/2008-12/04/content_773530.htm

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.